

Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire - Modèle de convocation

<dénomination> ASBL

Siège Social : <adresse du siège>

Numéro d'entreprise : <XXX.XXX.XXX>

RPM <indication du tribunal du siège de la personne morale>

Banque : <IBAN>

<lieu>, le <date>

(au moins 15 jours avant la date de l'assemblée,
ou plus si vos statuts prévoient un délai plus long)

Convocation à l'Assemblée Générale de <dénomination> ASBL

Chers membres,

Par la présente, l'organe d'administration a l'honneur de vous inviter à l'AG de <dénomination> ASBL.

L'assemblée aura lieu le <date> à <heure> à l'adresse suivante : <adresse>.

Lors de la réunion, nous traiterons des points suivants :

< Note : pour la tenue de toute AG ordinaire, vous devez au moins avoir à l'ordre du jour les trois points suivants :>

1. Présentation des comptes à l'AG et approbation des comptes
2. Décharge aux administrateurs
3. Approbation du budget

< Note : si besoin, ajoutez tous les points utiles à votre ordre du jour, en sachant que tout ce qui sera discuté en AG doit être impérativement prévu dans l'ordre du jour de la convocation.

Attention ! Si vous ajoutez un point « divers », celui-ci doit se limiter à de l'information ou du suivi, et doit pas nécessiter qu'une décision soit prise, ou que l'on doit procéder à un vote. >

4. <par exemple> Nomination/démission/réélection/révocation de mandats au sein de l'OA
5. <par exemple> Admission <le cas échéant, puisque chaque ASBL est libre de désigner soit l'AG soit l'OA pour l'admission, voir vos statuts > /démission/exclusion de membres de l'AG
6. <par exemple> Approbation du rapport annuel
7. <par exemple> Modifications statutaires

Ce document a été élaboré par La Boutique de Gestion. La dernière version à jour peut être téléchargée via www.boutiquedegestion.be.

La Boutique de Gestion décline toute responsabilité en cas de modification ou d'utilisation d'un document obsolète.



La Boutique de Gestion ASBL

Siège social : rue Henri Lecocq 47/1, 5000 Namur Siège d'exploitation : rue Josaphat 33, 1210 Bruxelles

Entreprise : 0433 426 286 Banque : BE04 3100 7615 8931 RPM Liège (div.Namur)

info@boutiquedegestion.be www.boutiquedegestion.be

Agence de placement W.RS.592 / B-AA10.014 Enregistrée en région de Bruxelles-capitale sous le numéro : 00456-405-20130419

8. *<par exemple>* Changement de dénomination
9. ...

Vous trouvez en annexe de la présente convocation :

- les comptes annuels de l'ASBL
- le budget de l'ASBL
- les noms des candidats pour la nomination/ réélection de mandats au sein de l'OA
- les noms des candidats pour l'admission de membres de l'AG
- le rapport annuel

< note : ajoutez en annexe tout ce qui est relatif à l'ordre du jour, et qui fera l'objet d'un vote lors de l'AG >

Ci-dessous, vous trouverez un talon de procuration à remplir si vous ne pouvez assister à l'AG et souhaitez vous y faire représenter.

< Nom et prénom, et fonction des personnes qui convoquent, en fonction de ce que disent vos statuts >

Monsieur/ Madamedomicilié(e) donne par la présente procuration à Monsieur/ Madamedomicilié(e) pour me représenter et voter valablement en mon nom à l'AG de *<dénomination>* ASBL, qui aura lieu le *<date>*.

Date :

Nom et signature :

Assemblée Générale - Modèle de PV

<dénomination> ASBL

Siège Social : <adresse du siège>

Numéro d'entreprise : <XXX.XXX.XXX>

RPM <indication du tribunal du siège de la personne morale>

Banque : <IBAN>

PV de l'Assemblée Générale du <date> de <dénomination> ASBL

Lieu de la réunion : <adresse>

Heure : <heure>

Membres présents : <liste des noms et prénoms>

Membres excusés : <liste des noms et prénoms>

Membres absents : <liste des noms et prénoms>

Procurations valides :

<indiquez combien de procurations valides ont été présentées, de sorte à pouvoir évaluer combien de voix étaient présentes et représentées>

- <nom, prénom> a donné une procuration à <nom, prénom>
- <nom, prénom> a donné une procuration à <nom, prénom>
- <nom, prénom> a donné une procuration à <nom, prénom>
- ...

En conséquence, le nombre de procurations valides est de <nombre>

Tous les membres de l'assemblée ont reçu à temps et à heure la convocation ainsi que l'ordre du jour.

Ordre du jour :

< reprendre ci-après les points repris à l'ordre du jour de la convocation >

1. <par exemple> Présentation des comptes à l'AG et approbation des comptes
2. <par exemple> Décharge aux administrateurs
3. <par exemple> Approbation du budget
4. <par exemple> Nomination/démission/réélection/révocation de mandats au sein de l'organe d'administration

Ce document a été élaboré par La Boutique de Gestion. La dernière version à jour peut être téléchargée via www.boutiquedegestion.be.

La Boutique de Gestion décline toute responsabilité en cas de modification ou d'utilisation d'un document obsolète.



La Boutique de Gestion ASBL

info@boutiquedegestion.be www.boutiquedegestion.be

5. *<par exemple>* Admission *<le cas échéant, puisque chaque ASBL est libre de désigner soit l'AG soit l'OA pour l'admission, voir vos statuts >* /démission/exclusion de membres de l'AG
6. *<par exemple>* Approbation du rapport annuel *<le cas échéant, voir vos statuts pour plus d'informations>*
7. *<par exemple>* Modifications statutaires
8. *<par exemple>* Changement de dénomination
9. ...

Discussion :

1. *<par exemple>* Présentation des comptes à l'AG et approbation des comptes

Discussion :

< Exemple... et en tout cas, reprenez ici les principales discussions relatives à ce point >

Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale. Ils comprennent le bilan après répartition, les comptes de résultat et l'annexe.

L'assemblée obtient des réponses satisfaisantes aux questions posées.

Vote :

En conséquence, les comptes annuels y compris l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité. Le résultat de l'exercice est reporté.

OU

A la majorité simple / absolue / des deux tiers / à l'unanimité, l'AG décide de...

OU

En l'absence de décision, la question est reportée à une prochaine réunion.

< Indiquez quelle est l'issue de la délibération >

2. *<par exemple>* Décharge aux administrateurs

Discussion :

< reprendre ici les principales discussions relatives à ce point >

Vote :

Ce document a été élaboré par La Boutique de Gestion. La dernière version à jour peut être téléchargée via www.boutiquedegestion.be.

La Boutique de Gestion décline toute responsabilité en cas de modification ou d'utilisation d'un document obsolète.



La Boutique de Gestion ASBL

info@boutiquedegestion.be www.boutiquedegestion.be

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

OU

A la majorité simple / absolue / des deux tiers / à l'unanimité, l'AG décide de...

OU

En l'absence de décision, la question est reportée à une prochaine réunion.

< Indiquez quelle est l'issue de la délibération >

3. *<par exemple>* **Approbation du budget**

Discussion :

< reprendre ici les principales discussions relatives à ce point >

Vote :

Le budget est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

OU

A la majorité simple / absolue / des deux tiers / à l'unanimité, l'AG décide de...

OU

En l'absence de décision, la question est reportée à une prochaine réunion.

< Indiquez quelle est l'issue de la délibération >

4. *<par exemple>* **Nomination/démission/réélection/révocation de mandats au sein de l'organe d'administration**

L'assemblée générale acte la fin de mandat des administrateurs suivants :

- pour une personne physique : nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance*
- pour une personne morale : dénomination, forme juridique, numéro d'entreprise, adresse du siège, ainsi que nom, prénoms et domicile du représentant permanent*

...

L'assemblée générale acte la démission des administrateurs suivants :

- pour une personne physique : nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance*
- pour une personne morale : dénomination, forme juridique, numéro d'entreprise, adresse du siège, ainsi que nom, prénoms et domicile du représentant permanent*

...

L'assemblée générale renouvelle le mandat de administrateurs suivants :

- pour une personne physique : nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance*
- pour une personne morale : dénomination, forme juridique, numéro d'entreprise, adresse du siège, ainsi que nom, prénoms et domicile du représentant permanent*

...

Ce document a été élaboré par La Boutique de Gestion. La dernière version à jour peut être téléchargée via www.boutiquedegestion.be.

La Boutique de Gestion décline toute responsabilité en cas de modification ou d'utilisation d'un document obsolète.



La Boutique de Gestion ASBL

info@boutiquedegestion.be www.boutiquedegestion.be

< Pour ce point « renouvellement », reprenez au moins les mentions ci-dessus, mais vous pouvez également reprendre ici les principales discussions relatives à ce point : motivation des administrateurs qui souhaitent voir leur mandat renouvelé, nombres de voix obtenues pour chacun, ... >

L'assemblée générale nomme les administrateurs suivants :

- pour une personne physique : nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance
 - pour une personne morale : dénomination, forme juridique, numéro d'entreprise, adresse du siège, ainsi que nom, prénoms et domicile du représentant permanent
- ...

< Pour ce point « nominations », reprenez au moins les mentions ci-dessus, mais vous pouvez également reprendre ici les principales discussions relatives à ce point : motivation des candidats qui se présentent, nombres de voix obtenues pour chacun, ... >

L'assemblée générale révoque les administrateurs suivants :

- pour une personne physique : nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance
 - pour une personne morale : dénomination, forme juridique, numéro d'entreprise, adresse du siège, ainsi que nom, prénoms et domicile du représentant permanent
- ...

< Pour ce point « révocation », reprenez au moins les mentions ci-dessus, mais vous pouvez également reprendre ici les principales discussions relatives à ce point : délibération préalable au vote, nombres de voix pour ou contre la révocation, ... >

L'assemblée générale acte les changements suivants au niveau des représentants permanents des administrateurs suivants :

- < nom, prénoms et domicile du représentant permanent > est à présent le représentant de < dénomination, forme juridique, numéro d'entreprise, adresse du siège, de la personne morale >
- ...

5. <par exemple> Admission <le cas échéant, puisque chaque ASBL est libre de désigner soit l'AG soit l'OA pour l'admission, voir vos statuts > /démission/exclusion de membres de l'AG

< NB : en cas d'admission/démission/exclusion de membres de l'AG, veillez à adapter le registre des membres de votre ASBL : une version actualisée et signée de ce registre doit être tenue au siège de l'association. Sur son site, la Boutique de Gestion propose un modèle de registre de membres dans la section « outils > droit des ASBL > fonctionnement ». >

L'assemblée générale acte la démission des membres suivants :

- pour une personne physique : nom, prénom, domicile
 - pour une personne morale : dénomination, forme juridique, numéro d'entreprise, adresse du siège, ainsi que nom, prénoms du représentant
- ...

Ce document a été élaboré par La Boutique de Gestion. La dernière version à jour peut être téléchargée via www.boutiquedegestion.be.

La Boutique de Gestion décline toute responsabilité en cas de modification ou d'utilisation d'un document obsolète.



La Boutique de Gestion ASBL

info@boutiquedegestion.be www.boutiquedegestion.be

L'assemblée générale admet les membres suivants *<le cas échéant, puisque chaque ASBL est libre de désigner soit l'AG soit l'OA pour l'admission, voir vos statuts >* :

- pour une personne physique : nom, prénom, domicile
- pour une personne morale : dénomination, forme juridique, numéro d'entreprise, adresse du siège, ainsi que nom, prénoms du représentant

...

< Pour ces point « démission / admission », reprenez au moins les mentions ci-dessus, mais vous pouvez également reprendre ici les principales discussions relatives à ce point : motivation des candidats qui se présentent, motivation des membres démissionnaires, nombres de voix obtenues pour chacun pour le vote d'admission, ... >

L'assemblée générale exclut les membres suivants :

- pour une personne physique : nom, prénom, domicile
- pour une personne morale : dénomination, forme juridique, numéro d'entreprise, adresse du siège, ainsi que nom, prénoms du représentant

...

< Pour ce point « exclusion », attention ! La procédure d'exclusion est régie par la loi, et est impérative. Consultez notre modèle de statuts pour prendre connaissance de cette procédure.>

L'assemblée générale acte les changements suivants au niveau des représentants membres suivants :

- *< nom, prénoms du représentant >* est à présent le représentant de *< déno-mination, forme juridique, numéro d'entreprise, adresse du siège, de la personne morale>*

6. *<par exemple>* **Approbation du rapport annuel** *<le cas échéant, voir vos statuts pour plus d'informations>*

Discussion :

< Exemple... et en tout cas, reprenez ici les principales discussions relatives à ce point >

Le rapport annuel est présenté à l'assemblée générale.

L'assemblée obtient des réponses satisfaisantes aux questions posées.

Vote :

En conséquence, le rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

OU

A la majorité simple / absolue / des deux tiers / à l'unanimité, l'AG décide de...

OU

En l'absence de décision, la question est reportée à une prochaine réunion.

< Indiquez quelle est l'issue de la délibération >

Ce document a été élaboré par La Boutique de Gestion. La dernière version à jour peut être téléchargée via www.boutiquedegestion.be.

La Boutique de Gestion décline toute responsabilité en cas de modification ou d'utilisation d'un document obsolète.



La Boutique de Gestion ASBL

info@boutiquedegestion.be www.boutiquedegestion.be

7. *<par exemple>* Modifications statutaires

< Pour ce point « modifications statutaires », attention ! La procédure de révision est régie par la loi, et est impérative. Sur son site, la Boutique de Gestion propose une note reprenant les démarches pour la modification des statuts dans la section « outils > documents droit des ASBL > fonctionnement ». >

8. *<par exemple>* Changement de dénomination

Discussion :

< Exemple... et en tout cas, reprenez ici les principales discussions relatives à ce point >

L'organe d'administration propose à l'assemblée générale de changer la dénomination de l'ASBL, et d'opter pour la dénomination suivante : « »

Vote :

En conséquence, la nouvelle dénomination est adoptée à l'unanimité.

OU

A la majorité simple / absolue / des deux tiers / à l'unanimité, l'AG décide de...

OU

En l'absence de décision, la question est reportée à une prochaine réunion.

< Indiquez quelle est l'issue de la délibération >

9. ...

Il n'y a plus d'autres points à l'ordre du jour.

La séance est levée.

Fait à *<lieu>*, le *<date>*.

< Nom et prénom, des administrateurs habilités à représenter l'ASBL, en fonction de ce que disent vos statuts + signature >